

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cinthia breton](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9d68de522e13c4b53516b40e>

Date d'obtention : 2022-06-03 17:52:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Elle permet d'uniformiser les interventions
- Prise en charge rapide des victimes et acteurs
- Limitation de la propagation
- Ne jamais regarder les photos partagée
- Délai rapide d'intervention

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'éviter de faire un acte criminel pouvant me mettre en faute, de voir différemment l'élève qui envoie les photos car je n'aurais pas cru que lui même faisait un acte criminel de partage de matériel pornographique juvéniles. Je serai vraiment outillée pour faire les bonnes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de consulter le matériel pornographique partagé et de saisir le cellulaire de l'élève qui a partagé.